



Date : le 21 juin 2024

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 18 juin 2024 à 18h30

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Date de convocation du Conseil Municipal : **mardi 11 juin 2024**

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 + 3 procurations

L’an deux mille vingt-quatre et le mardi 18 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GAUJAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Maria SEUBE, Maire.

Présents(e)s : SEUBE Maria, BELANGERE Ulric, BIANCO Josiane, MALKOWSKI Robert, LADET Christian, CANNAUD Dominique, DUCHER Catherine, AYRAL Mélanie, CARMINATI Martial, PLACE Corinne.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) ayant donné procuration : COTONNEC Roselyne donne procuration à DUCHER Catherine, PICAL Bernard donne procuration à BIANCO Josiane, COSTE Jean-Paul donne procuration à SEUBE Maria.

Absent (e-s-es) excusé (e-s-es) : COSTE Nathalie, CERDAN Marie-Aude.

Le quorum étant atteint Mme le Maire déclare la séance ouverte. La procuration de Mme CERDAN est arrivée après l’ouverture de la séance, elle n’est pas prise en compte.

Est élu secrétaire de séance : BELANGERE Ulric

1. Objet : Ajout d’un point à l’ordre du jour

Madame le Maire explique qu’afin de finaliser les travaux de sécurisation du chemin de Cabourlet, la création d’un réseau pluvial. Il est nécessaire de prévoir une mission de maîtrise d’œuvre.

Pas d’intervention

Vote à l’unanimité (10 + 3 procurations).

2. Objet : Approbation du procès-verbal et des délibérations du conseil municipal du 4 avril 2024

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Pas d’intervention

Le procès-verbal du conseil municipal et les délibérations du 04 avril 2024 sont approuvés à l’unanimité (10+3 procurations)

3. Objet : 1^{ère} Délibération : Choix de l’entreprise pour l’acquisition de jeux pour la cour de récréation de l’école maternelle

Rapporteur : Mme Maria SEUBE



Date : le 21 juin 2024

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 18 juin 2024 à 18h30

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d’acquisition de jeux pour la cour de l’école maternelle. Madame le Maire précise qu’il a été demandé deux devis auprès de deux entreprises pour l’acquisition et l’installation de jeux.

À la vue des deux devis, la proposition de l’entreprise ACT Équipement 30630 Saint-André-de-Roquepertuis est la plus intéressante économiquement pour un montant de 16 454.40 € HT.

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 + 3 procurations).

4. Objet : Choix de l’entreprise pour l’aménagement des espaces verts de l’aire de jeux nouvellement créée

Rapporteur : Mme SEUBE Maria

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la finalisation du projet de l’aménagement de l’aire de jeux. Il faut maintenant procéder à l’aménagement des espaces verts de cette aire de jeux. Madame le Maire précise qu’il a été demandé trois devis auprès de trois entreprises pour l’aménagement des espaces verts. À la vue des trois devis, il ressort une nette différence du montant. Le Conseil Municipal décide de reporter ce choix après avoir rencontré les trois entreprises afin d’obtenir des précisions sur les prestations de chacune.

5. Objet : 2^{ème} Délibération : Projet agrandissement cantine scolaire

Rapporteur : Mme SEUBE Maria

Madame le Maire explique à l’assemblée qu’il convient de prévoir l’agrandissement de la cantine scolaire.

Depuis la construction de la cantine scolaire en 2005, la population de la commune de Gaujac a augmenté de plus de 15% entre 2008 et 2020. Gaujac connaît un dynamisme certain du fait de sa population composée de 77 % de jeunes et d’actifs de 0 à 59 ans.

Le projet prévoit l’extension du réfectoire de 35 m² environ afin de porter sa surface globale à 150 m² et pouvoir accueillir 100 couverts en un seul service.

Une seconde extension est prévue au nord du bâtiment afin d’adapter les sanitaires aux nouvelles normes. Une zone dédiée au personnel (cuisine et vestiaires) sera également agrandie.

L’enveloppe financière qu’il faut dédier à ce projet est d’environ 305 000 € HT, hors études et frais divers.

Madame le Maire propose de confier la maîtrise d’œuvre à un architecte. À cette fin, elle propose au conseil de délibérer sur la faisabilité de ce projet et d’ainsi pouvoir lancer une consultation restreinte d’architectes pour la mission de maîtrise d’œuvre.

Pas d’intervention

Délibération votée à la majorité (Pour : 9+3 procurations – Abstention : 1).



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze
COMMUNE DE GAUJAC

Date : le 21 juin 2024

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 18 juin 2024 à 18h30

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

6. Objet : 3^{ème} Délibération : Désignation coordinateur recensement de la population 2025

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire expose qu’il convient de désigner un agent coordinateur pour encadrer la préparation et la réalisation de l’enquête de recensement de la population fixé en 2025. Il est proposé de désigner comme coordinateur de l’enquête INSEE à mener, Madame LUNA Mireille

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 + 3 procurations).

7. Objet : 4^{ème} Délibération : Attribution d’une subvention à l’OCCE (Office Central de la Coopération à l’Ecole) pour la classe découverte

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la Directrice de l’école élémentaire et maternelle a organisé une classe découverte au Grau d’Agde du 27 au 31 mai 2024. Pour aider à financer ce projet la Directrice de l’école élémentaire et les parents d’élèves sollicitent une subvention de 4 380 € auprès du Conseil Municipal.

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 + 3 procurations).

8. Objet : 5^{ème} Convention de mise à disposition du local technique « buvette » entre la commune et l’association « La Boule Gaujacoise »

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire explique à l’assemblée qu’il convient de modifier l’article 12 de la convention de mise à disposition du local technique « buvette » à l’association « La Boule Gaujacoise ».

Cet article est ainsi modifié : « La présente convention est conclue pour une durée d’un an à compter de la date de signature, et elle est renouvelable par tacite reconduction, sous réserve de dénonciation par l’une ou l’autre des parties avec un préavis de 2 mois en LR +AR. Toute entorse à cette présente convention, la rendra caduque par décision expresse du Maire de Gaujac et/ou du Président de l’association « la Boule Gaujacoise » ».

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 + 3 procurations).



Date : le 21 juin 2024

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 18 juin 2024 à 18h30

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

9. Objet : 6^{ème} Délibération CA du Gard rhodanien fonds de concours 2024 jeux école maternelle

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

La Communauté d’Agglomération du Gard Rhodanien dont le siège est situé 1717 route d’Avignon, 30200 Bagnols sur Cèze, s’est engagée à poursuivre sa politique d’attribution de Fonds de Concours pour les 44 communes du territoire.

La commune de Gaujac souhaite déposer auprès de la Communauté d’Agglomération du Gard rhodanien une demande de fonds de concours pour l’acquisition de jeux pour la cour de récréation de l’école maternelle.

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 + 3 procurations).

10. Objet : 7^{ème} Délibération Rétrocession de voirie du lotissement « La Grande Treille » et classement des voies « Allée des Carignans » « Impasse des Syrah » et « Impasse des Grenaches » dans la voirie communale

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

La commune est saisie d’une demande du propriétaire du lotissement « La Grande Treille », pour la rétrocession de la voirie hors bassin de rétention et espaces verts, parcelles cadastrées :

- B 1263 : Voirie, contenance : 315 m²
- B 1266 : parcelle du transformateur électrique, contenance : 21 m²
- B 1268 : Emplacement réservé ER 14 au PLU le long de la route de Gaujac, contenance : 45 m²
- B 1269 : Emplacement réservé ER 14 au PLU le long de la route de Saint-Pons-la-Calm, contenance : 249 m²
- B 1389 : Voirie + stationnement + trottoir : contenance 3000 m²

Longueur totale de la voirie : 405 ml.

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 + 3 procurations).

11. Objet : 8^{ème} Délibération Point ajouté : création réseau pluvial chemin de Cabourlet

Rapporteur : Mme Maria SEUBE

Madame le Maire explique à l’assemblée qu’à la suite des travaux de sécurisation du chemin de Cabourlet, il convient de créer un réseau pluvial jusqu’au chemin de Connaux afin de canaliser les eaux pluviales sur la partie concernée par les travaux de sécurisation.

L’enveloppe financière qu’il faut dédier à ce projet est d’environ 65 000 € HT, études et frais annexes compris.



Date : le 21 juin 2024

COMMUNE DE GAUJAC - CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 18 juin 2024 à 18h30

DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

PROCÈS-VERBAL D’AFFICHAGE

Madame le Maire propose de confier la maîtrise d’œuvre au cabinet CETUR pour un montant de 4 500 € HT.

Pas d’intervention.

Délibération votée à l’unanimité (10 + 3 procurations).

12. Informations de Madame le Maire

Élections législatives

Madame le Maire rappelle la date des élections législatives des dimanches 30 juin 2024 et 7 juillet 2024. Elle demande à chacun de se positionner pour la composition du bureau de vote. Elle précise qu’il y a 7 candidats.

Lotissement Pré-Cabriens

Une réunion de travail sera fixée pour présenter la proposition de l’ASL du Pré-Cabriens validée par tous les colotis en assemblée générale. Cette proposition concerne la 2^{ème} tranche de reprise des espaces verts, de l’allée cavalière, du pigeonnier de ce lotissement qui avait été demandée lors du précédent mandat.

Courrier de Monsieur MARIN

Monsieur MARIN propose au Conseil Municipal d’acquérir 120 m² de terrain et le cabanon bâti (élément patrimonial « ancienne bascule ») sur celui-ci, situé à l’intersection de l’allée des Platanes et du lotissement « Les Akènes » pour un montant de 20 000 €. Le Conseil Municipal prend note et va étudier cette proposition.

Composteur

Compte-tenu des nombreuses incivilités autour des containers de tri, Monsieur BELANGERE propose au Conseil Municipal de déplacer le composteur situé sur le parking du terrain de sport vers la parcelle communale en centre village « Place des Cèdres ». Le Conseil Municipal est favorable à ce déplacement.

La séance est levée à 20 h 20.

Le secrétaire de séance
BELANGERE ULRIC

Madame le Maire
Maria SEUBE